

**COMMISSION DES AGENTS SPORTIFS**  
**PROCES-VERBAL N°8 DU 6 au 10 mai 2024**

*SAISON 2023/2024*

**Présents**

Gauthier MOREUIL, Président

Jean-Paul ALORO et Olivier GARCIA, membres titulaires

**Excusés**

Dragan MILIC, Hubert HENNO, Daniel BRAUN et Christophe GUEGAN membres titulaires

**Assiste**

Alex DRU, délégué aux agents sportifs et chargé de missions juridiques et de contrôle de gestion des clubs

---

Du 6 au 10 mai 2024, la Commission des Agents Sportifs s'est réunie par voie électronique.

La Commission a délibéré et pris les décisions suivantes :

## **DEROULEMENT DE LA SECONDE EPREUVE DE L'EXAMEN D'AGENT SPORTIF**

Messieurs Damien LAGRANGE et David GRANDJEAN se sont inscrits pour passer la seconde épreuve de l'examen d'agent sportif organisée le 3 mai 2024 à 10h00 par la FFvolley à son siège situé au, 2-4 rue des Sarrazins 94000, Créteil.

Les candidats se sont présentés à l'heure à l'examen.

Avant la distribution du sujet, il a été rappelé aux candidats les modalités de déroulement de l'examen et des sanctions encourues en cas de non-respect de ces règles, conformément à l'article 16 du Règlement des agents sportifs.

L'épreuve s'est déroulée sans incident.

Deux copies ont été recueillies en fin d'examen, comme indiqué sur la feuille d'émargement.

## **VALIDATION DES RESULTATS DE LA SECONDE EPREUVE DE L'EXAMEN D'AGENT SPORTIF**

La Commission des Agents Sportifs constituée en jury d'examen a transmis à la Commission des Agents Sportifs les résultats de cette épreuve. Les notes de Messieurs Damien LAGRANGE et David GRANDJEAN sont supérieures et/ou égales à 10/20.

La note minimale étant fixée à 10/20, la Commission déclare Messieurs Damien LAGRANGE et David GRANDJEAN admis à la seconde épreuve de l'examen et par conséquent à l'examen d'agent sportif.

Les résultats de l'examen seront communiqués à Messieurs Damien LAGRANGE et David GRANDJEAN dans les meilleurs délais.

Le Président,  
Gauthier MOREUIL

